

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 3228

présenté par  
M. Fournier et les membres du groupe Écologiste - NUPES  
à l'amendement n° 2996 de M. Bothorel

-----

**ARTICLE 11 DECIES**

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« à ne pas porter atteinte à la biodiversité locale, à préserver les services écosystémiques et à favoriser la transition agroécologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à rappeler que la transition agroécologique est aussi essentielle que la transition énergétique. Si des surfaces doivent être établies, il est impératif qu'elles le soient en veillant à accélérer la transition agroécologique et en garantissant la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques.